

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 juin 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves DRUET.

La convocation a été faite le mercredi 23 juin 2010.

Le compte rendu a été affiché le vendredi 2 juillet 2010

PRESENTS: YVES DRUET, JEAN PIERRE BONVALLOT, SYLVETTE PAPE, PASCAL GARCIN, PAUL LUGAND, EVELYNE CALOPRISCO, CLAUDINE MAGNI, YVES DEVAL, STEPHANE DARFIN, SOPHIE BUSSIÈRE, MONIQUE SAUZE, EMMANUEL PETITJEAN, JEAN-PIERRE ROBERT, CHRISTINE RUSSO, JOCELYNE PETIT-PRETRE

ABSENTS EXCUSES : MONIQUE DA COSTA (PROCURATION A YVES DEVAL), ANNE-CLAUDE TRUONG (PROCURATION A CLAUDINE MAGNI)

A ETE NOMME SECRETAIRE : YVES DEVAL.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte rendu de la séance du 17 mai 2010
3. Arrêté du Maire au titre de sa délégation
4. Election d'un troisième adjoint
5. Election d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'offre
6. Désignation d'un représentant au sein de l'association des repas à domicile
7. Tarif SEJ applicables à partir de septembre 2010
8. Plan de financement de la rue Jean Moulin
9. Subvention communes sinistrées du Var
10. Salle communale – tarifs complémentaires
11. Désignation de noms de rues
12. Questions et informations diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

En préambule Monsieur le Maire souhaite rendre un hommage à Jacques HACQUEMAND dont la disparition trop rapide a affecté profondément toute l'équipe municipale. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire demande ensuite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Acquisition de parcelles – SCI Val du Salbert

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Yves DEVAL est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 mai 2010

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2010. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

3. Arrêté du Maire au titre de sa délégation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23, considérant qu'il y a lieu de faire part régulièrement des arrêtés pris par le Maire au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal, le Maire présente l'arrêté pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- N° D 02/10 du 20 mai 2010 : Convention avec l'association DMJ pour l'organisation d'un séjour à Morillon du 5 au 9 juillet 2010 dans le cadre du SEJ. La participation de la Commune s'élève à 279 € TTC par personne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de cette décision

4. Election d'un troisième adjoint

Monsieur le Maire redit son émotion suite à la disparition de Jacques HACQUEMAND et combien il lui est difficile de remplacer une personne partie trop tôt.

Pour répondre à un certain nombre d'interrogations, il indique que la Commission animation n'a pas été consultée sur le choix de l'Adjoint car cette décision appartient au Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Monique SAUZE en qualité d'adjointe. Monique SAUZE a dans le précédent mandat occupé un poste d'adjoint, elle dispose des qualités de direction, d'organisation et a le sens de l'initiative.

Le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats

La candidature de Mme SAUZE étant la seule, il est procédé à l'élection

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-1, L2122-7, L2122-10,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu qui occupait le poste devenu vacant.

Puis il est procédé dans les formes prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du 3ème adjoint :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 17
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- Bulletins blancs : 1

ONT OBTENU :

Mme Monique SAUZE : 16 voix

Mme Monique SAUZE ayant obtenu 16 voix, elle a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

A l'issue du vote Madame Monique SAUZE remercie le Maire de la confiance qu'il lui témoigne et remercie le Conseil municipal de son vote unanime. Elle dit son émotion à revenir dans l'équipe des adjoints mais qu'elle aurait préféré que ce retour intervienne dans des circonstances moins tristes.

5. Election d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'offre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, Vu le Code des Marchés publics, Vu la délibération du Conseil municipal N°02-03/08 du 14 mars 2008 portant élection de la Commission d'appel d'offre, considérant le décès de M. Jacques HACQUEMAND, membre titulaire de la Commission d'appel d'offre,

Monsieur Yves DEVAL, 1^{er} suppléant devient membre titulaire

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un membre suppléant

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 17
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- Bulletins blancs : 0

ONT OBTENU :

Mme Claudine MAGNI : 17 voix

Est élue, membre suppléant de la Commission d'appel d'offre Mme Claudine MAGNI

6. Désignation d'un représentant au sein de l'association des repas à domicile

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération du Conseil municipal N°11-04/08 du 4 avril 2008 portant élection d'un représentant titulaire au sein de l'association des repas à domicile, considérant le décès de M. Jacques HACQUEMAND, membre titulaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Pascal GARCIN en qualité de représentant au sein de cette association.

7. Tarif SEJ applicables à partir de septembre 2010

Mme Pape, adjointe au SEJ, présente le bilan financier étudié en commission du service enfance et jeunesse du 8 juin 2010.

Celui-ci fait apparaître pour chaque activité, les taux de prise en charge des familles et de la commune. Une réactualisation de certains tarifs a été proposée : en effet pour certaines prestations la participation des familles ne s'élevait qu'à plus ou moins 20%. Par exemple, pour le camp d'hiver 2010 (tout compris), la dépense par enfant s'élevait à 705,54€ alors que le tarif demandé pour un premier enfant Cravanchois était de 125,00€.

Concernant les garderies, les tarifs ont été réajustés en fonction de la durée de surveillance et de la présence obligatoire d'au minimum deux animatrices quel que soit le nombre d'enfants.

Les activités périscolaires sont maintenues à 20€ par trimestre pour la première activité. L'activité supplémentaire est facturée désormais à 10 €.

Un tarif à la demi-journée pour les activités extrascolaires a également été proposé à 4 € (tarif de base).

Compte-tenu de la baisse des subventions, ces réajustements ont été nécessaires et les tarifs du SEJ de Cravanche restent très raisonnables et attractifs au regard de la qualité, de la variété et de la souplesse des services proposés par le SEJ aux parents. Le souci des membres de la commission a donc été d'équilibrer les dépenses de façon plus équitables entre les différentes parties : familles, commune et caf.

Vu le compte rendu de la réunion de la Commission animation du 8 juin 2010 relatif à l'étude des tarifs du service Enfance et Jeunesse

Vu les tableaux des tarifs présentés ci-dessous

Tarifs garderie et restauration

		Extérieurs T0 + 15%	Cravanchois Hors QF T0	Cravanchois QF 1 et 2 T0 - 15%
Garderie du matin de 7h30 à 8h30	1h	0,92 €	0,80 €	0,68 €
garderie du midi de 11h40 à 12h15	35mn	0,54 €	0,47 €	0,40 €
garderie du soir de 16h30 à 18h15	1h45	1,61 €	1,40 €	1,19 €
Repas		5,37 €	4,67 €	3,97 €
2° enf: - 10%		4,85 €	4,22 €	3,59 €
3° enf: - 20%		4,30 €	3,74 €	3,18 €
4° enf: - 30%		3,76 €	3,27 €	2,78 €

Tarifs Périscolaires

Inscription trimestrielle avec pratique d'une activité		Extérieurs T0 + 50%	Cravanchois Hors QF T0	Cravanchois QF 1 et 2 T0 - 15%
1° enf		30,00 €	20,00 €	17,00 €
2° enf		30,00 €	20,00 €	17,00 €
3° enf: - 50%		15,00 €	10,00 €	8,50 €
4° enf: - 50%		15,00 €	10,00 €	8,50 €
Par activité supplémentaire		15,00 €	10,00 €	8,50 €

Tarifs Vacances (Extrascolaire)

Activités	Extérieurs				Cravanchois Hors QF				Cravanchois QF 1 et 2			
	1° enf	2° enf	3°enf	4° enf	1° enf	2° enf	3°enf	4° enf	1° enf	2° enf	3°enf	4° enf
	T0 + 50%	-25%	-50%	-75%	T0	-25%	-50%	-75%	T0 - 15%	-25%	-50%	-75%
A <i>Journée au Centre avec même activité</i>	10,50 €	7,88 €	5,25 €	2,63 €	7,00 €	5,25 €	3,50 €	1,75 €	5,95 €	4,46 €	2,98 €	1,49 €
B <i>1/2 journée au Centre</i>	6,00 €	4,50 €	3,00 €	1,50 €	4,00 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €	3,40 €	2,55 €	1,70 €	0,85 €
C <i>Journée spécifique 1 avec transport ext</i>	37,50 €	28,13 €	18,75 €	9,38 €	25,00 €	18,75 €	12,50 €	6,25 €	21,25 €	15,94 €	10,63 €	5,31 €
D <i>Journée spécifique 2 avec transport urbain</i>	12,00 €	9,00 €	6,00 €	3,00 €	8,00 €	6,00 €	4,00 €	2,00 €	6,80 €	5,10 €	3,40 €	1,70 €
E <i>Stages</i>	52,50 €	39,38 €	26,25 €	13,13 €	35,00 €	26,25 €	17,50 €	8,75 €	29,75 €	22,31 €	14,88 €	7,44 €
F <i>Inscription à 2 stages</i>	90,00 €	67,50 €	45,00 €	22,50 €	60,00 €	45,00 €	30,00 €	15,00 €	51,00 €	38,25 €	25,50 €	12,75 €
G <i>Camp 5 jours avec location de matériel</i>	270,00 €	202,50 €	135,00 €	67,50 €	180,00 €	135,00 €	90,00 €	45,00 €	153,00 €	114,75 €	76,50 €	38,25 €
<i>Restauration</i>	5,37 €	5,37 €	5,37 €	5,37 €	4,67 €	4,67 €	4,67 €	4,67 €	3,97 €	3,97 €	3,97 €	3,97 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs du service enfance et jeunesse tels qu'ils ont été présentés

8. Plan de financement de la rue Jean Moulin

Dans le cadre des travaux de la rue Jean Moulin, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le Plan de financement des travaux tel qu'il est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Origine	Coût Prévisionnel	Origine	Montant	%
Commune	204 711,50 €	Autofinancement		
		Fonds propres	96 961,50 €	47,36%
		Emprunt	28 750,00 €	14,04%
		Financements publics		
		ETAT		
		FNADT	36 500,00 €	17,83%
		Conseil général	6 000,00 €	2,93%
		Autres organismes publics		
		CAB	36 500,00	17,83%
Coût prévisionnel HT	204 711,50 €	TOTAL	204 711,50 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel qu'il est présenté et à autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes.

9. Subvention communes sinistrées du Var

Suite aux dernières intempéries dans le Var qui ont causé la mort de 25 personnes et entraîné de nombreux dégâts matériels, le président de l'association des Maires du Var s'adresse à tous les Maires de France pour faire appel à leur solidarité face aux inondations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser 1000 euros à l'association des Maires du Var. Il demande qu'un rapport sur l'utilisation des fonds soit fourni à la Commune.

10. Salle communale – tarifs complémentaires

Vu la délibération N°6 du 3 juin 2002 relative aux tarifs de location de la salle communale et notamment au coût du matériel loué remboursable en cas de dégradation, destruction ou vol, il convient de rajouter un percolateur d'une valeur de 372,00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'ajout de ce matériel à la liste fixée par délibération du 3 juin 2002.

11. Désignation de noms de rues

Dans le cadre de l'aménagement du site des ailettes, le Président de la SEMPAT a sollicité la Commune de Cravanche pour donner des noms de rues aux voies qui traversent le site.

Des propositions avaient été faites au dernier Conseil municipal. L'avis des Cravanchois a également été sollicité grâce au site internet de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de dénommer les rues de la façon suivante :

- A l'unanimité rue Marcel PANGON la rue ceinturant le bâtiment des Ailettes. Marcel PANGON fut Maire de Cravanche de 1929 à 1943.
- Pour la rue passant entre le bâtiment des Ailettes et le nouveau bâtiment Plant Alstom, Monsieur Jean-Pierre Robert propose de retenir les noms d'Alice et Paul KROMER qui ont marqué durant 30 ans la vie des Cravanchois par leurs fonctions aux écoles et le mandat de Maire de Paul Kromer de 1968 à 1971.

Les votes sont les suivants

- 11 voix pour : rue Alice et Paul KROMER,
- 3 voix pour : rue Robert Berger
- 3 abstentions.

La proposition « rue Alice et Paul KROMER » est adoptée

12. Acquisition de parcelles – SCI Val du Salbert

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles de la SCI « Le Val du Salbert » un certain nombre de petites parcelles ne figuraient pas dans l'ordonnance du tribunal du 17 avril 2007 ni dans la délibération du Conseil municipal du 21 mai 2007

Les parcelles sont les suivantes :

Parcelles	Contenances en centiares
1418	6
1430	3
1435	4
1458	9
1460	82

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces parcelles, décide de maintenir le prix de 1 260 euros pour l'ensemble des parcelles fixé par délibération du 21 mai 2007 et sollicite l'avis du service des domaines

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20 H 45